

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Date	19 décembre 2022
Heure	20h
Lieu	Salle communale
Présidence	M. Nicolas Berset, Syndic
Procès-verbal	Mme Valérie Kolly, secrétaire
Excusés	Mmes & MM Vanessa Berset, Alexandre Bourquenoud, Arpade Buvary, Huguette et Robert Derwey, Anita Jenny, Fabienne & Erich Jenny, Laurent Tinguely

Préambule

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée à 20h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et plus particulièrement à Mme Graden, Préfète de la Sarine. Il remercie les participants de s'être déplacés et cite le nom des personnes excusées.

M. Berset relève que la convocation a paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 48 du 2 décembre 2022, pages no 2149 et 2150; elle a également été publiée sur le site internet de la commune et affichée au pilier public. De plus, une invitation personnelle a été adressée à tous les citoyens. Il rappelle le tractanda :

1. Approbation du procès – verbal de l'Assemblée du 23 mai 2022
2. Modification des statuts du Réseau Santé Sarine (intégration du service de défense incendie)
3. Budget 2023
4. Désignation de l'organe de révision pour les comptes
5. Modification du règlement scolaire
6. Modification des statuts du Service officiel des curatelles
7. Modification des limites communales (suite à des travaux de réaménagements routiers)
8. Divers / Informations

Aucune remarque concernant le tractanda et la convocation ; M. Berset déclare l'Assemblée apte à délibérer.

Nomination des scrutateurs

La rangée de gauche est attribuée à Mme Pascale Schorderet; celle de droite ainsi que la table du Conseil à Mme Joëlle Matzinger. Les scrutateurs prennent note que la soussignée et Mme Graden ne possèdent pas le droit de vote.

Nombre de citoyens actifs 39

Majorité 20

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 23 mai 2022

Le PV n'est pas lu ; il est directement soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée 23 mai 2022 ?

Accepté à l'unanimité

2. Modification des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS)

Les statuts ne sont pas lus.

Mme Buvary se charge de présenter les principaux changements. Tout d'abord, il s'agit d'intégrer, au 1^{er} janvier 2023, les services de défense-incendie au Réseau Santé Sarine. Cette unification découle de la mise en œuvre de la Loi sur la défense incendie et les secours, adoptée par le Grand Conseil en 2021. La tranche d'âge pour l'obligation de servir est fixée de 18 à 40 ans (20 à 52 ans actuellement). La taxe d'exemption est de CHF 100.-- par personne (CHF 100.- par personne ou par couple actuellement). La limite d'endettement pour les investissements passe de CHF 60 000 000.-- à CHF 120 000 000.-- pour l'ensemble du RSS (ambulances, homes, pompiers). Les CHF 60 millions supplémentaires sont nécessaires pour la construction de cinq nouvelles casernes pour les pompiers situées hors de la ville de Fribourg et d'une caserne unique pour les pompiers et le service des ambulances qui sera située dans le Grand Fribourg.

Mme la Préfète apporte quelques précisions. Tout d'abord, elle souligne la bonne présentation faite par Mme Buvary et rappelle qu'il s'agit avant tout d'un projet cantonal et régional. Le Réseau Santé Sarine a été choisi pour cette intégration, car c'est une association de communes bien rôdée, ce qui permet de réduire les coûts. Pour rappel, la projection financière faite par l'ECAB dans le cadre du message LDIS au Grand Conseil était de CHF 48.44 par habitant, le projet présenté prévoit un coût de CHF 47.56 par habitant. Le coût par habitant dans les autres districts est partout plus élevé. Concernant les bases de départ, c'est le risque qui permet de choisir un emplacement et non plus les frontières communales. Mme Graden rappelle que pour ces modifications de statuts, il faut l'unanimité des communes (Ferpicloz est la dernière à se prononcer et seule Granges-Paccot a refusé ces statuts). Par conséquent, le Conseil d'Etat est en train de mettre en place les mesures pour que le changement puisse tout de même être effectif au 1^{er} janvier 2023 et que la sécurité des biens et des personnes soit assurée. Mme Graden rappelle les détails de l'augmentation de la limite d'endettement. Les 60 millions demandés ne seront pas forcément dépensés, mais ils couvrent les coûts selon la variante choisie pour la construction de casernes. Dès janvier, le RSS louera les 17 casernes, mais à terme, cela sera 1 compagnie par caserne. C'est pourquoi, il est nécessaire de construire de nouveaux locaux.

M. Schmid constate que le Conseil d'Etat écrase la démocratie quand cela l'arrange. Il peut accepter l'idée du projet, par contre, il ne veut pas offrir un « chèque en blanc » de 60 millions au RSS. Il rappelle que pour les projets d'importance menés par le canton, les charges explosent systématiquement. Il propose de donner le feu vert pour chaque projet précis présenté séparément. Mme Graden rétorque que le projet n'est pas porté par l'Etat mais par une association de communes. Le Conseil d'Etat ne fait qu'appliquer les prérogatives que lui confèrent la Loi sur les communes et prend les décisions qui s'imposent. Le Conseil d'Etat a la faculté d'imposer à une commune d'adhérer à une association si une loi cantonale l'exige ; ce qui est le cas pour ce dossier. Concernant les constructions de casernes, en admettant que l'on suive la proposition de M. Schmid, il faudrait modifier les statuts pour chaque projet, les soumettre à l'assemblée des délégués ainsi qu'à chaque assemblée communale. De plus, il ne s'agit pas d'un « chèque en blanc » car dès 5 millions de francs, il y a la possibilité d'introduire un référendum (facultatif) et dès 10 millions de francs, le référendum est obligatoire. Mme la préfète fait remarquer que le RSS est très bien géré, que si l'on compare les budgets de ces dernières années, ceux-ci sont très proches des comptes ; il n'y a pas d'écart significatif. Elle rappelle le coût prévu par la loi (CHF 48.44 par habitant) et celui prévu par le budget 2023 (CHF 47.56).

M. Spicher pense que la réflexion sur la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers était nécessaire, car du côté de Givisiez on trouve 3 ou 4 casernes situées dans un périmètre relativement petit.

Mme Graden partage tout-à-fait cet avis. Toutefois, il restera une caserne à Villars-sur-Glâne et une à Fribourg car c'est là que le risque est jugé le plus important.

Acceptez-vous la modification des statuts du Réseau Santé Sarine suite à l'intégration des services de défense-incendie ?		
Accepté	Pour 33	Contre 2
		Abstention 4

M. Berset prend congé de Mme Graden et la remercie d'avoir répondu à l'invitation du Conseil communal.

3. Budget 2023

3.1 Présentation générale du budget du compte de résultats

M. le Syndic, détaille et explique les principaux changements par rapport au budget 2022.

Budget du compte de résultats	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
ADMINISTRATION						
0 GÉNÉRALE	227'670	4'650	206'880	1'400	181'958.43	616.00
Solde		223'020		205'480		181'342.43
ORDRE ET SÉCURITÉ						
1 PUBLICS, DÉFENSE	28'130	5'200	27'460	6'700	24'805.60	5'345.90
Solde		22'930		20'760		19'459.70
2 FORMATION	399'720		386'460		382'758.85	240.00
Solde		399'720		386'460		382'518.85
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	18'890		21'740		13'564.45	
Solde		18'890		21'740		13'564.45
4 SANTÉ	113'180	2'430	111'190	2'700	108'085.65	2'102.50
Solde		110'750		108'490		105'983.15
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	139'510	600	145'280	600	133'400.34	586.90
Solde		138'910		144'680		132'813.44
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	130'820	1'000	126'390	2'000	134'869.91	554.90
Solde		129'820		124'390		134'315.01
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	163'020	130'310	160'320	121'610	151'456.25	63'933.25
Solde		32'710		38'710		87'523.00

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	4'810		4'610		5'254.90	
Solde		4'810		4'610		5'254.90
9 FINANCES ET IMPÔTS	87'760	917'610	65'410	1'058'590	197'572.95	1'196'625.19
Solde	829'850		993'180		999'052.24	
Charges	1 313 510		1 255 740		1 333 727.33	
Revenus		1'061'800		1'193'600		1'270'004.64
Excédent de dépenses		251'710		62'140		63'722.69

M. Berset détaille les principaux postes qui ont subi des modifications par rapport à 2022.

Le budget du compte de résultats a été établi avec un impôt à 0.55 cts ; comme pour 2022. Pour les charges liées qui utilisent dans leur clé de répartition la population légale, nous nous sommes basés sur 259 habitants contre 267 pour le budget 2022.

Administration générale

Augmentation des charges de CHF 20 790.-

- Jetons de la commission financière CHF 1 360.-- contre CHF 800.-- en 2022 ; la commission se rencontre 4 fois par année
- Augmentation du traitement du conseil communal de CHF 3 000.-- car plus de séances prévues en 2023 notamment pour les constructions et les séances de chantier de la mise en séparatif. A noter également une augmentation des charges sociales liées à la masse salariale
- Changement de répartition du salaire du personnel administratif. Le salaire reste identique mais est réparti pour 40% aux finances et 60 % pour le secrétariat
- Nouvelle charge de CHF 830.-- pour notre participation à l'Association régionale de la Sarine
- Nouvelle charge pour DIGI FR de CHF 1.-- par habitant pour la digitalisation de certaines tâches publiques
- Augmentation des frais de maintenance informatique de 5%
- Augmentation des frais d'énergie pour le bâtiment de 25% et location de bennes pour désencombrer le sous-sol. Soit un total de CHF 7 680.- contre CHF 4 000.- en 2022

Ordre et sécurité publics, défense

Augmentation des charges de CHF 670.-- et diminution des revenus de CHF 1500.--

La principale augmentation concerne le Service des curatelles, CHF 10 340.-- en 2022 contre CHF 12 560.-- en 2023.

Pour le chapitre Service du feu, diminution des revenus de CHF 1 500.-- liés à la taxe d'exemption. Les charges restent stables avec la participation pour le Réseau Santé Sarine de CHF 6 410.-- et le versement de la taxe d'exemption au Réseau Santé Sarine de CHF 5 000.--. Augmentation de CHF 1 500.-- des honoraires du spécialiste incendie (augmentation des dossiers de construction et du nombre de visites de fin de chantier.

Formation

+ CHF 13 260.-- de charges

- Augmentation de la subvention aux parents pour l'AES de CHF 1 000.-- ; fréquentation plus élevée
- Les coûts des transports scolaires se montent à CHF 62 220.-- contre CHF 46 500.-- en 2022. Le budget transport en 2022 a été sous-évalué par la commission scolaire.

Culte, sports et loisirs

- CHF 2 850.-- de charges

- Nouveau partenariat avec les remontées mécaniques de la Berra avec une participation de CHF 5.- par habitant. Ceci permet à nos écoliers d'emprunter gratuitement les installations durant le temps scolaire

- Nouvelle charge de CHF 800.-- pour la subvention communale aux abonnements annuels à la Piscine de Marly

- Augmentation à CHF 1 780.-- des animations pour les seniors, suite à une plus grande participation au repas des aînés

- Augmentation de la participation au service de la formation professionnelle de CHF 1 000.-- au vu du nombre d'apprentis

- Diminution des amortissements de la place de jeux pour un montant de CHF 3 710.-- (arrivés à terme en 2022)

Santé

+ CHF 1 990.-- de charges

Ce chapitre est constitué essentiellement de charges liées.

Prévoyance sociale

- CHF 5 770.-- de charges

- Diminution de la participation aux institutions pour personnes handicapées de CHF 2 150.--

- Diminution de la participation LASoc, pour l'aide matérielle et les mesures d'insertion sociale de CHF 6 100.--

- Augmentation de la participation au Service social de la Haute-Sarine de CHF 2 440.-- (aide matérielle à distribuer)

Trafic et télécommunications

+ CHF 4 040.-- de charges et - CHF 1000.-- de revenus

- Augmentation de CHF 1 200.-- pour l'achat de machines, appareils et outils (achat de barrières pour la voirie ainsi que de brosse pour la balayeuse)

- Augmentation du poste énergie avec une augmentation de 30% pour l'éclairage public

- CHF 400.-- pour un abonnement concernant le fonctionnement du radar pédagogique

Protection de l'environnement et aménagement

+ CHF 2 700.-- de charges et + CHF 8 700.-- de revenu

- Augmentation des amortissements sur les taxes de raccordement à l'eau potable de CHF 1 450.-- en 2022 à CHF 4 640.--

- Augmentation de CHF 1 000.-- pour l'entretien des hydrantes

- Achat d'une nouvelle tablette pour effectuer le relevé des compteurs d'eau pour CHF 600.--.

- L'excédent du compte « 7201 traitement des eaux usées » pour un montant de CHF 4 700.-- est reversé à la réserve ; les comptes liés à l'eau ne peuvent pas présenter de bénéfice

- Augmentation de la participation à l'association Gérine-Nesslerera de CHF 1 420.--

- Augmentation des amortissements sur les taxes de raccordement aux eaux usées de CHF 6 260.--

Economie publique

+ CHF 200.-- de charges

Les charges de ce chapitre sont stables.

Finances et impôts

+ CHF 22 350.-- de charges

- Augmentation de la contribution à la péréquation financière (CHF 62 130.-- ; en 2022 CHF 40 710.--)

- CHF 140 980.-- de revenus

- Diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physique dû au choix du Grand Conseil de fixer le coefficient d'impôts à 96% pour 2023, ce qui influence directement l'impôt communal.
- Diminution du rendement des intérêts des capitaux à CHF 35 000.-- au lieu de CHF 70 000.-- en 2022
- Prélèvement de CHF 106 640.-- sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif

Le budget comptabilise CHF 1 313 510.-- de charges et de CHF 1 061 800.-- soit un excédent de charges de CHF 251 710.--.

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

3.2 Préavis de la commission financière

Au nom de la commission financière, M. Brodard, propose à l'assemblée d'accepter le budget tel que présenté.

3.3 Présentation du budget des investissements

a) réaménagement de la place près de l'entrée du bâtiment administratif CHF 9 500

La place actuelle est en mauvais état. Le Conseil propose de la goudronner et d'y ajouter une rampe afin de faciliter l'accès à la porte d'entrée du bâtiment.

Financement par la caisse communale, amortissement annuel 3% sur 33,3 ans, CHF 285.--

b) pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment administratif CHF 30 000

26 panneaux pour une puissance de 10.40Kwp, y compris une réserve pour le remplacement du chauffage par une pompe à chaleur.

Une subvention de CHF 4 300.-- sera allouée par la Confédération pour cet investissement.

Financement par la caisse communale, amortissement annuel 5% sur 20 ans, CHF 1 500.--, amortissement annuel de la subvention 5%, sur 20 ans, CHF 215.--

M. Pierre Rudaz demande pourquoi les panneaux n'ont pas été posés en même temps que la réfection de la toiture ? Il pense que cela aurait pu faire économiser des coûts.

M. Berset lui répond qu'au moment de la réfection de la toiture, la situation concernant l'approvisionnement énergétique n'était pas la même et aujourd'hui, la commune se doit de montrer l'exemple. Pour les coûts supplémentaires, il s'agit uniquement des frais liés à l'échafaudage (CHF 1 500.--). Au final cela ne fait pas une très grande différence, car la durée de location de l'échafaudage aurait été plus longue.

M. Challande demande où sera posée la pompe à chaleur ?

Le changement n'est pas prévu dans cet investissement, mais l'installation solaire est dimensionnée de façon à pouvoir absorber l'installation d'une pompe à chaleur.

M. Monnard désire connaître le nombre de m² de panneaux photovoltaïques.

L'installation devrait faire environ 50m².

c) pose de stores sur le bâtiment administratif CHF 7 200

Les locaux sont équipés uniquement de stores intérieurs, désuets, qui sont inefficaces pour se protéger de la chaleur. C'est pourquoi il est envisagé la pose de stores extérieurs, mieux à même d'empêcher le soleil de surchauffer les bureaux ainsi que d'un store intérieur pour la baie vitrée de l'entrée.

Financement par la caisse communale, amortissement annuel 3% sur 33,3 ans, CHF 216.--

Mme M.-H. Pereira propose de mettre des stores à l'intérieur et demande pourquoi sur la porte d'entrée ça n'irait pas à l'extérieur ?

M. Berset explique que la protection la plus efficace est de poser des stores à l'extérieur, toutefois, cela n'est pas réalisable pour la baie vitrée.

M. Spicher demande s'il s'agit de stores à lamelles ?

M. Berset lui répond par l'affirmative.

d) ajout de 3 jeux peints au sol pour la place de jeux CHF 5 000

Financement par le « legs Pohl », amortissement annuel 10% sur 10 ans CHF 500.--

Mme Alvarez demande où seront peints précisément ces jeux ? Si c'est sur la place en goudron, ils ne seront pas forcément accessibles car il y a des véhicules ou des vélos qui y stationnent.

Effectivement, ils seront peints sur la place en question.

M. Rudaz estime que CHF 5 000.-- c'est trop cher pour « 3 coups de peinture ».

M. Berset explique qu'une entreprise spécialisée sera mandatée et que c'est une peinture non conventionnelle qui sera utilisée.

e) mise aux normes de la place de jeux CHF 8 000

Divers ajustements sont nécessaires (tyrolienne, copeaux, etc...)

Financement par la caisse communale, amortissement annuel 10% sur 10 ans, CHF 800.--

M. Limat fait remarquer que le socle métallique de certains jeux est apparent et que pour éviter de chaque fois recharger les copeaux, il vaudrait mieux enfoncer les socles au niveau du sol. Il propose la mise en place d'un tartan plutôt que des copeaux.

M. Berset répond que la mise à niveau du terrain est prévue et que le tartan a été déconseillé par les professionnels contactés car le risque de brûlure ou de blessure est plus élevé. D'autre part, cette matière ne vieillit pas très bien.

M. Schornoz se demande s'il n'y avait pas eu d'erreur lors de la pose des jeux ?

M. Berset pense que non, bien qu'il soit difficile de répondre à cette question. Il précise que les normes ont évolué depuis la construction de la place de jeux.

f) aménagement routier à la Route des Etangs CHF 110 000

Le Conseil communal envisage le resurfaçage complet de la route sur une distance d'env. 300 m, suite aux travaux de mise en séparatif.

Financement par la caisse communale, amortissement annuel 2.5% sur 40 ans, CHF 2 750.--

M. Alvarez demande si le goudron sera phono absorbant ?

Cela n'est pas prévu, principalement car ce type de revêtement ne dure que 10 ans, voir moins dans certains cas.

M. Schornoz pense qu'il serait plus simple de goudronner tous les endroits où cela est nécessaire à la fin des travaux.

g) éclairage public CHF 65 000

Amélioration globale de l'éclairage. Le Conseil prévoit l'échange de toutes les anciennes lampes par des LED ainsi qu'un système permettant la diminution de l'intensité et/ou l'extinction des candélabres, ainsi que l'activation de l'éclairage par détection à l'approche d'un usager.

Financement par la caisse communale, amortissement annuel 5% sur 20 ans, CHF 3 250.--

Pas de remarque de la part de l'assemblée.

h) renouvellement du Plan d'aménagement local (PAL) CHF 5 000

Le dossier de révision a été remis à l'Etat. Il s'agira de mettre à jour le PAL en tenant compte des préavis émis par les services du canton.

Financement par la caisse communale, amortissement annuel 10% sur 10 ans, CHF 500.--

Investissement net CHF 235 400

M. Schmid relève qu'avec le taux d'amortissement prévu pour la route (2,5%), cela représente un amortissement réparti sur 40 ans. Il ne pense pas que cela soit réaliste ; une route ne tient pas 40 ans. D'autre part, il faut être conscient que l'ensemble des amortissements représentent une somme ; il aimerait connaître précisément le total pour la prochaine assemblée.

M. Berset répond que le taux d'amortissement est donné par le canton et que le Conseil communal n'a aucune marge de manœuvre dans ce domaine.

M. le Syndic rappelle, pour mémoire, la liste des investissements accordés par les assemblées précédentes. Ils sont en cours, en attente de facture finale ou pas encore commencés.

- Mise en conformité du bâtiment scolaire d'Epandes	CHF 36 000.--
- Evacuation des eaux, mise en séparatif secteur Rte des Etangs	CHF 1 220 000.--
- Changement conduite d'eau potable, secteur Rte des Etangs	CHF 230 000.--
- Chemin d'accès à la parcelle RF 163	CHF 19 000.--
- Réaménagement routier du carrefour de la carrosserie	CHF 282 000.--
- Aménagement d'un couvert à la place de jeux	CHF 60'000.--
Total	CHF 1 847 000.--

3.4 Préavis de la commission financière

M. le président de la commission financière recommande à l'assemblée de valider tous les investissements proposés.

3.5 Vote final sur le budget du compte de résultats

Acceptez-vous le compte de résultat présentant un excédent de charge de CHF 251 710.-- ?

Accepté à l'unanimité

3.6 Vote final sur le budget d'investissement

L'assemblée est invitée à accepter chaque investissement séparément.

a) réaménagement de la place près de l'entrée du bâtiment administratif

Accepté	Pour 38	Contre --	Abstention 1
----------------	---------	-----------	--------------

b) pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment administratif

Accepté à l'unanimité

c) pose de stores sur le bâtiment administratif

Accepté Pour 38 Contre -- Abstention 1

d) ajout de 3 jeux peints au sol pour la place de jeux

Accepté Pour 29 Contre 7 Abstention 3

e) mise aux normes de la place de jeux

Accepté à l'unanimité

f) aménagement routier à la Route des Etangs

Accepté à l'unanimité

g) éclairage public

Accepté à l'unanimité

h) renouvellement du Plan d'aménagement local (PAL)

Accepté Pour 37 Contre -- Abstention 2

4. Désignation de l'organe de révision pour les prochains exercices

M. Brodard, au nom de la commission financière, propose de reconduire la société Gefid SA à Marly pour les exercices 2022 et 2023.

La révision s'est bien déroulée cette année. Le coût passe de CHF 3 960.-- en 2022 à CHF 4 800.-- en 2023 ; les travaux à effectuer étant plus conséquents avec MCH2.

M. Schmid aimerait connaître le nom du responsable de la révision. M. Brodard lui répond qu'il s'agit de M. David Vésey.

Acceptez-vous de désigner la fiduciaire Gefid SA pour les 2 prochains exercices ?

Accepté à l'unanimité

5. Modification du règlement scolaire

Le règlement n'est pas lu.

Mme Vitali dresse la liste exhaustive des changements (art. 2, 6, 8, 9, 10 et 14) et les commente. Elle relève également que le règlement a été soumis aux services du Surveillant des prix ; celui-ci a renoncé à émettre une recommandation « en raison des priorités actuelles de la Surveillance des prix ».

Mme Marthe demande ce qu'est exactement le défraiement des parents ?

Mme Vitali explique, qu'en cas de nécessité les parents peuvent être indemnisés.

5.1 Préavis de la commission financière

M. Brodard n'a pas de remarque particulière au sujet des modifications. Il précise que les membres de la commission ont examiné le règlement uniquement sous l'angle financier.

Acceptez-vous la modification du règlement scolaire ?

Accepté Pour 38

Contre --

Abstention 1

6. Modification des statuts du Service officiel des curatelles

Les statuts ne sont pas lus.

Mme Buvary informe l'assemblée que les statuts doivent être mis à jour afin d'intégrer les changements induits par la nouvelle loi sur les finances communales, qui prévoit entre autres, la mise sur pied d'une commission financière. Pour le reste il s'agit d'adapter la terminologie suite à la création de la commune de Bois-d'Amont.

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

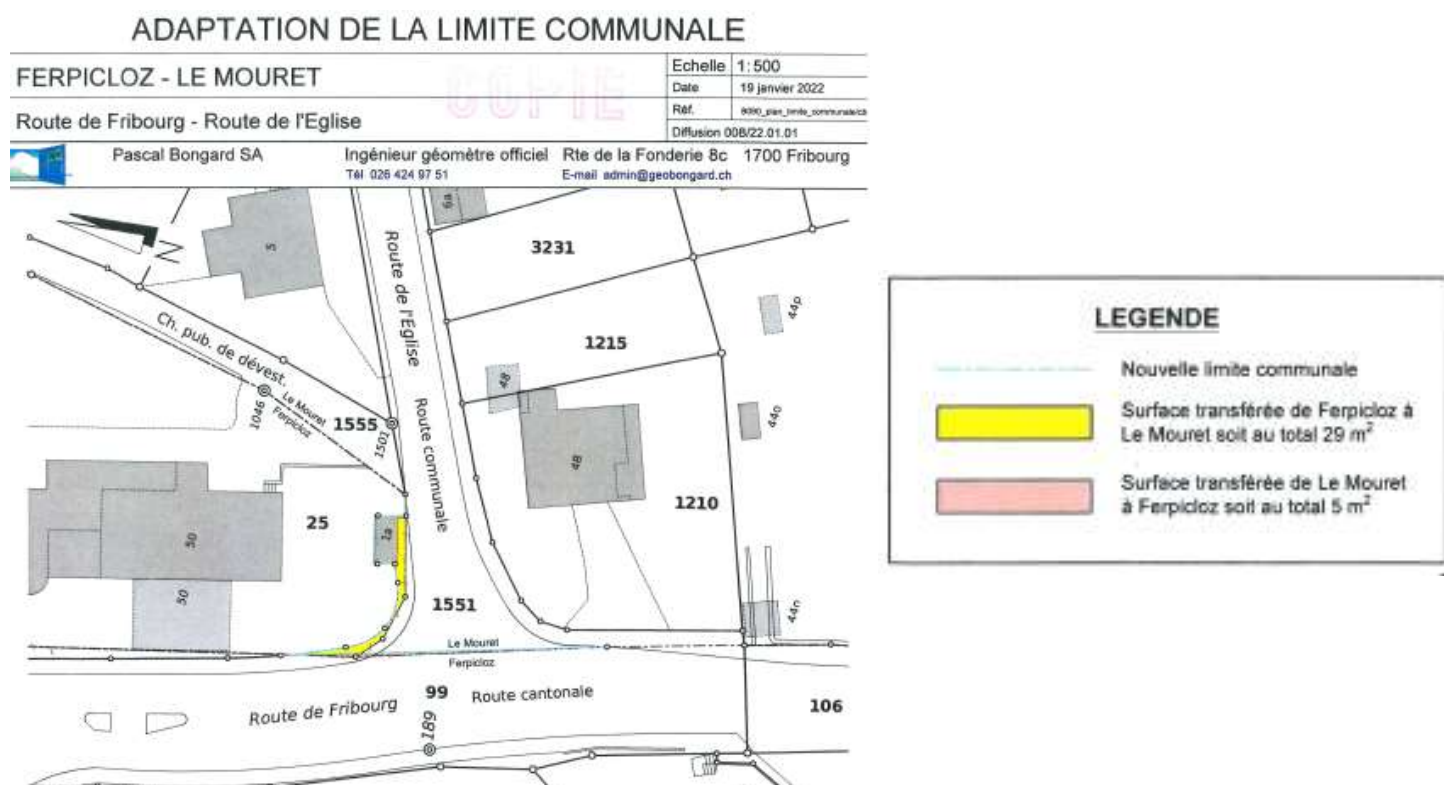
Acceptez-vous la modification des statuts du Service officiel des curatelles ?

Accepté à l'unanimité

7. Modification des limites des domaines publics et des limites communales

Suite aux travaux de réaménagement routier, dans le secteur de la carrosserie et sur la route de la Crausa, de nouvelles bornes ont été implantées. Il s'agit d'adapter les limites des domaines publics et communales aux nouveaux tracés routiers.

7.1 Secteur de la carrosserie (Rte de Fribourg), concerne les communes de Le Mouret et de Ferpicloz

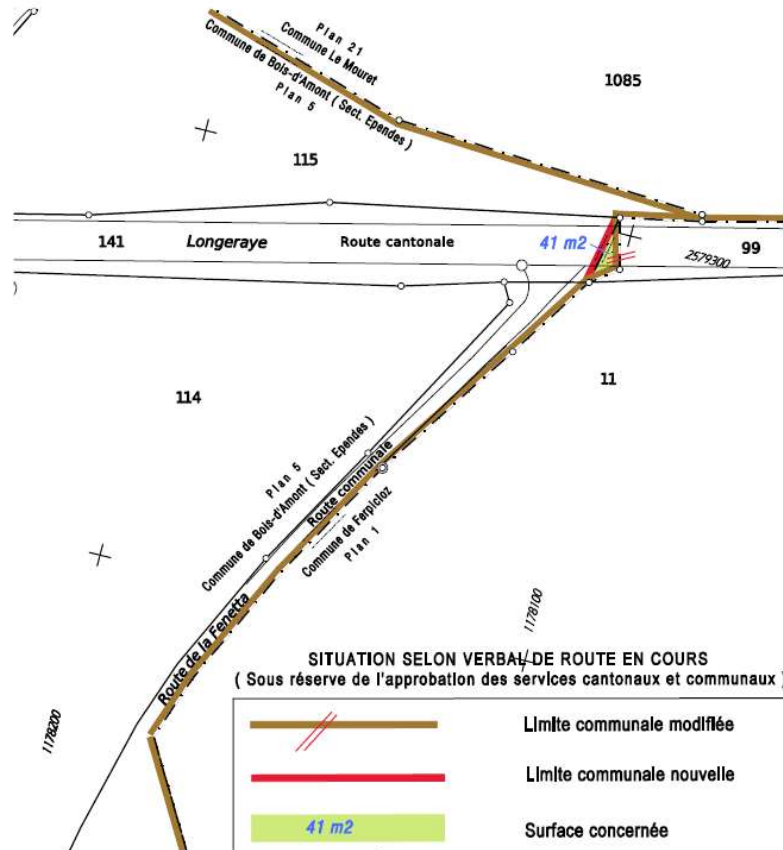


Acceptez-vous la modification des limites du domaine public et communales ?

Accepté à l'unanimité

7.2 Secteur La Crausa (Longeraye), concerne les communes de Bois-d'Amont et de Ferpicloz

La surface transférée de Bois-d'Amont à Ferpicloz est de 41m².



Acceptez-vous la modification des limites du domaine public et communales ?

Accepté à l'unanimité

M. Schmid estime que c'est de la « singerie » de modifier les limites pour aussi peu de surface.

M. Berset répond que cela évite ainsi d'avoir des bornes au milieu de la route.

8. Divers / Informations

Mme Vitali donne des informations concernant le concours d'idée qui avait été lancé pour l'utilisation du legs de Mme Pohl. Tout d'abord, elle rappelle le but voulu par la légatrice : « la somme devrait bénéficier aux personnes indigentes de la commune, aux enfants, mais aussi pour des aménagements sociaux, culturels et sportifs ».

Voici les idées reçues de la part des citoyens :

- Aménager un (début) de circuit dans notre forêt pour promeneurs et vélos avec quelques bancs sur le parcours. Tracé avec idée de rejoindre le tour du bois d'Amont

- Optimiser l'éclairage public, avec du LED et détecteurs et/ou minuterie pour des économies à long terme → pas dans les buts fixés par Mme Pohl
- Améliorer ou agrandir la place de jeux existante comme une balançoire pour petits et plus grands enfants, une table tourniquet etc...
- Jeux peints sur goudron comme par ex la marelle → prévu
- Petit parcours de mini golf
- Installation d'un panier de basket fixe à la place de jeux
- Achat d'une voiture électrique qui serait mise à disposition des habitants, contre émoluments → pas dans les buts fixés par Mme Pohl
- Aménagement d'une place de pique-nique en forêt
- Recouvrir les bancs de la place de jeux d'un abri
- Continuer le parcours en copeaux du Bois d'Amont jusqu'à Ferpicloz
- Faire un parcours vita dans la Forêt → pas réalisable avec les parcours officiels
- Machines de fitness en extérieur près de la place de jeux ou ailleurs
- Offrir des cours de sport pour tous les âges (pilates, yoga, etc....)
- Rafraîchir le marais situé après la tuilerie en y faisant un endroit sympa et tranquille pour se ressourcer/reposer

Le Conseil va débattre de toutes ces idées. M. Berset remercie toutes les personnes qui ont participées.

M. Rudaz demande où en est la construction de l'abri de la place de jeux ?

M. Berset explique que l'entreprise mandatée n'a pas pu venir en automne, à cause de la grêle. Les travaux devraient être exécutés ce printemps.

M. Schmid revient sur l'entretien des vannes d'eau chez les privés. Il propose au Conseil communal d'intégrer les informations suivantes dans un prochain tous-ménage : le propriétaire est responsable de sa vanne de prise d'eau. Au cas où cette vanne est cassée, elle est à la charge du propriétaire. Il existe une assurance de dégagement qui peut être conclue pour couvrir le risque d'une rupture de vanne. Toutefois, elle n'est pas incluse dans la police de l'assurance bâtiment, il faut donc la demander séparément afin que les frais engagés pour les fouilles soient également couverts.

Il demande également que l'entretien (qui consiste à manipuler la vanne) incombe à l'employé communal. Le Conseil pourrait prélever une contrepartie financière avec la facture d'eau potable.

M. Pillonel confirme les dires de M. Schmid. Il comprend que l'entretien des vannes ne soient pas à la portée de tout le monde. Il peut envisager que ces travaux soient effectués par l'employé communal. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie et même si les manipulations ont été faites de façon adéquates, une vanne pourrait tout de même rompre. Dans ce cas, la commune ne pourrait pas être tenue pour responsable et c'est le propriétaire qui devrait payer les frais de réparation. Il relève que le risque est plus élevé avec les anciennes vannes, les nouvelles étant conçues pour un entretien moindre.

M. Georges Richani déplore le manque de discipline à la déchetterie et précise que plusieurs fois, l'ouverture s'est faite en retard. Il estime que l'accès à la déchetterie n'était pas bien débarrassé lors de chutes de neige. Il fait également remarquer que les barrières qui ferment la déchetterie sont en mauvais état et qu'elles risquent de blesser quelqu'un et que cela engagera la responsabilité de la commune.

M. Pillonel est conscient des éléments cités par M. Richani. Il explique que la surveillance de la déchetterie est confiée à des jeunes. Pour les barrières, il pense que certains camions qui viennent prendre ou déposer des bennes ont endommagé ces installations. M. Pillonel va faire le nécessaire pour contacter l'entreprise concernée et essayer de redresser les poteaux.

Au vu des travaux entrepris pour la mise en séparatif des eaux usées dans le secteur de la Route des Etangs, M. Richani demande pourquoi un accès provisoire au quartier des Biches/Ecureuils n'a pas été aménagé sur le pré situé derrière la maison appartenant aux époux Pauchard ? Cela éviterait un détour de 5 km pour rallier son domicile.

M. Pillonel explique que pour obtenir l'autorisation de fermer une route, dans ce cas pour des travaux, c'est la police qui décide de l'itinéraire de déviation. Par exemple, le Conseil aurait voulu installer le chantier de l'autre côté de la route, derrière chez M. Pillonel, mais la police a mis son veto. Il n'est pas possible d'autoriser les véhicules de chantier à traverser la route cantonale pour se rendre sur leur « lieu de travail ». Tout comme il n'est pas possible d'obtenir l'autorisation de créer une nouvelle sortie sur la route cantonale.

M. Pillonel poursuit en expliquant qu'il y a eu des surprises lors de la creuse, notamment avec la découverte de molasse, à l'endroit où la fouille était la plus profonde et que du retard a été pris. Il précise que le Conseil est déçu par les prestations fournies par les 2 entreprises mandatées et que cela leur a été dit par oral et par écrit. M. Pillonel comprend bien le sentiment des riverains qui ont déjà remis plusieurs réclamations au Conseil communal. Malheureusement, les travaux sur la route des Etangs ne sont pas terminés. Elle est maintenant ouverte jusqu'au 23 janvier, mais dès cette date une fermeture au trafic de transit sera à nouveau nécessaire. Pas évident d'avancer un planning précis des travaux car celui-ci est tributaire des conditions météorologiques. Toutefois, les riverains pourront emprunter la route des Etangs pour atteindre leur domicile. Par contre, concernant l'entrée dans le quartier des Biches/Ecureuils, une solution doit encore être trouvée afin de permettre l'accès des habitants.

M. Monnard fait remarquer que le cabinet vétérinaire a été bien impacté par cette déviation.

M. Berset est conscient des attentes des citoyens, mais pour l'heure il ne peut pas s'avancer. Les habitants concernés recevront un tous-ménage lorsque les informations seront définitives.

Mme M.-H. Pereira aurait aimé qu'une piste provisoire soit créée sur la parcelle RF 117 (comme pour les travaux qui avaient eu lieu chez elle). Cela aurait permis aux habitants de ne pas faire de détour.

M. Berset explique que ce genre de piste en hiver avec le trafic de tout le quartier ne tiendrait pas et qu'elle ne pourrait pas être déneigée correctement.

Mme Peinera s'étonne dès lors que ces travaux soient entrepris en hiver.

Si cela n'avait pas été le cas, les travaux auraient impactés plus longtemps les riverains.

M. Schmid pense qu'il n'y a pas assez d'ouvriers sur le chantier et qu'il faut mettre la pression sur l'entreprise pour obtenir plus de monde.

M. Berset répond que cela a déjà été fait, mais que le Conseil n'a pas eu gain de cause. Il précise toutefois que lorsque les ouvriers sont tombés sur la molasse, cela n'était pas possible de faire travailler plus de monde sur le chantier ; les pentes étant extrêmement faibles à cet endroit. Un écart même peu important pourrait entraver l'écoulement.

Mme M.-H. Pereira demande si le budget pourra être respecté avec tout ce qui vient d'être dit.

M. Berset lui répond que pour le moment, le budget est respecté. Bien entendu, une mauvaise surprise lors des prochaines fouilles est toujours possible.

M. Brodard estime qu'il faut prévoir l'extinction complète de l'éclairage public durant la nuit (par ex. de minuit à 05h00).

M. Berset déclare qu'il faut tenir compte des griefs des personnes qui ne se sentent pas en sécurité la nuit et de ceux qui trouvent qu'il y a trop de pollution lumineuse. En ce sens, l'éclairage par détection est le meilleur compromis. Il rappelle que les passages pour piétons et les carrefours difficiles doivent de toute façon être éclairés, y compris un peu avant et un peu après. Par conséquent, il n'est pas prévu de tout éteindre.

Mme Clément cite l'exemple du MIC à Marly où un éclairage par détection est installé ; elle trouve cela très pratique et que cela fonctionne bien.

Mme M.-H. Pereira demande si cela sera la même chose pour la déchetterie ?

Effectivement, le lampadaire situé près de la déchetterie sera englobé dans la modernisation de l'éclairage.

Mme Marthe demande si l'éclairage se fait uniquement à l'approche des piétons ?

M. Berset lui répond par la négative ; l'installation détecte également les véhicules.

M. Monnard fait remarquer que dans certaines autres communes, l'éclairage est complètement éteint. Il précise encore qu'actuellement lorsqu'il fait jour le matin, l'éclairage est toujours enclenché et qu'il faut aussi penser à intégrer les changements d'horaire. Il pense qu'avec les détecteurs « cela va clignoter » car dès qu'un usager sera passé, cela va s'éteindre et se rallumer directement pour le passage du suivant.

M. Berset explique que l'on pourra également régler l'intensité. Actuellement c'est une sonde située à Hauterive qui commande l'allumage et l'extinction des lampadaires pour toutes les communes du canton.

M. Schorderet aimerait savoir si de nouveaux points lumineux seront rajoutés ?

Réponse négative de M. Berset.

Mme Schorderet fait remarquer qu'il y a de gros trous sur la place où est située la benne de la tuilerie.

M. Berset explique que la place appartient à un privé. Celui-ci a déjà été approché pour qu'il entreprenne quelque chose, mais pour l'heure rien n'a été fait.

Mme J. Pereira aimerait savoir si on peut mettre des animations sur pied dans le village, comme les fenêtres de l'avent par exemple.

Le Conseil en prend note et proposera quelque chose. Pour ce qui est des manifestations, les citoyens peuvent se référer au calendrier de l'intersociété du Bois-d'Amont.

Mme M.-H. Pereira estime dommage que les habitants de Ferpicloz n'aient pas été mis courant pour les fenêtres de l'avent qui ont eu lieu dans le village d'Ependes, vu que la paroisse regroupe Ependes et Ferpicloz. Il en est de même pour le dîner des personnes âgées qui n'est plus organisé à Ependes pour nos seniors, mais au Mouret.

M. Berset déclare que les fenêtres de l'avent à Ependes, ont été mises sur pied par la commune de Bois-d'Amont, par la même il reconnaît que les relations avec le Conseil communal de Bois-d'Amont ne sont très simples ces derniers temps. Concernant le repas des aînés, lorsqu'il a fallu incorporer tout cela dans le concept Senior+, Mme Jenny (alors en charge des affaires sociales) avait reçu un non catégorique de la part de la commune d'Ependes à l'époque. C'est donc tout naturellement que le rapprochement s'est fait avec la commune de le Mouret. Il relève que la collaboration au sein de la commission Senior+ est très bonne.

Il déclare également que les sociétés situées à Ependes, sont libres de convier ou pas les citoyens de Ferpicloz ; le Conseil communal n'a pas d'influence là-dessus.

En guise de conclusion, M. le Syndic tient à remercier Valérie qui gère le secrétariat et les finances, ainsi que Martine sa remplaçante pour sa disponibilité, Laurent employé à la voirie, les surveillants de la déchetterie, Anna la concierge, les membres du Conseil communal ainsi que toutes les autres personnes qui œuvrent sans compter à la bonne marche de la commune. Il souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne santé pour 2023 qui s'annonce. Il invite les citoyens/nnes à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une agape.

L'Assemblée est close à 21h36.

Le Syndic

La secrétaire

Nicolas Berset

Valérie Kolly